

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -11 - 06

Séance du 14 novembre 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 3

Absents excusés : 3

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le quatorze novembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoint**s : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

**FONDS D'INSERTION DES  
PERSONNES HANDICAPEES  
DANS LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, CIDALE,  
GIACALONE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,  
PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,  
GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD,  
ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**FINANCEMENT**

**D'APPAREILS AUDITIFS  
POUR UN AGENT MUNICIPAL**

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration  
à Madame Marguerite TROGNO), Elisabeth LALESART  
(procuration à Madame Béatrice AIELLO), Isabelle VIDAL  
(procuration à Monsieur le Maire).

**Etaient absents excusés** :

**Conseillers Municipaux** : Madame Stéphanie LEITE, Messieurs  
Jean-Luc BERNARD et Patrice CATTALU

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20171114-DEL20171106-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2017  
Date de réception préfecture : 20/11/2017

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que l'article n° 36 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 a créé le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), Etablissement Public Administratif chargé de mettre en œuvre une politique publique destinée à promouvoir l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique.

Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Suite à l'avis du médecin de la médecine préventive et pour assurer son maintien dans son emploi, un agent doit être équipé d'appareils auditifs.

Conformément à la procédure du FIPHFP, l'agent a fait faire 3 devis. Le montant retenu du devis est de 4 200,00 €. Après déduction des différents remboursements (régime obligatoire, régime complémentaire, et prestation de compensation du handicap), il reste à sa charge la somme de 3 760,34 €.

Le 2 juin 2017, une demande d'aide a été faite auprès du FIPHFP, afin d'assurer le financement de ce montant.

La Collectivité a reçu le 29 septembre 2017 la notification d'accord partiel pour cette aide.

Après réception de la facture acquittée par l'agent, le FIPHFP a versé l'aide attribuée à la Collectivité qui doit reverser cette somme à l'agent.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de reverser le montant de 3 000,00 € à l'agent pour lequel la demande n° 01AKM130170602101534 a été faite auprès du FIPHFP pour favoriser l'accès aux aides destinées à améliorer les conditions de vie personnelles et professionnelles des personnes en situation de handicap.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE.

Adopte l'exposé qui précède,

**Décide :**

D'autoriser Monsieur le Maire à reverser le montant de 3000,00 € à l'agent suite à la demande n° 01AKM130170602101534 effectuée auprès du FIPHFP.

Dit que la dépense correspondante sera imputée au compte 658 – Budget Communal - Exercice 2017

Ainsi fait et délibéré  
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY